



N° 25.04

Contributions EPCI au 1er janvier 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical dûment convoqué le 21 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 05 février de l'an deux mille vingt-cinq, sous la présidence de M. Michel FAYET, élu Président en date du 23.09.2020.

Nombre de membres en exercice : 21 titulaires / 21 suppléants

Titulaires présents : 12

Mme DEBES Céline, M. DENIS Christophe, M. FAYET Michel, M. GIRAUD Denis, Mme LIGONNET Andrée, M. MARY Alain, M. NARDY Cédric, M. CHAMPEAU Hervé, M. JOURDAIN Jean-Pierre, M. MARMONNIER Pierre, M. CASTAING Patrick, M. ROSET Patrick

Suppléants participants au vote : 2

M. SUCHET Noël, M. HUMBERT Claude

Excusés et pouvoirs : 2

M. VIAL Guillaume, M. BOUSQUET Patrick

Excusés :

Signature de la feuille de présence effectuée.

M. DENIS Christophe, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Le Budget primitif ayant été présenté, il est proposé au comité syndical d'approuver le montant des contributions servant de base à la participation des EPCI.

Les tarifs proposés varient selon les tonnages par commune ou EPCI, la population est mise à jour au valeur connue début 2025.

Comme prévu, une refonte du calcul des contributions a été réalisée en tenant compte des éléments suivants :

- Remise à plat des coûts avec l'utilisation des données réelles techniques et financières basées sur la matrice des coûts et les modalités du service déployées ;
- Intégration de frais de sensibilisation lisibles ;
- Adaptation du forfait contenants calculé sur la base du n-1

Pour 2025, les tarifs hors incinération seront augmentés de manière uniforme de 0.2 % par rapport aux tarifs recalculés afin d'intégrer l'inflation. Les tarifs seront désormais systématiquement réinterrogés et basés sur la matrice.

Du fait de la transparence des données et des coûts et la modification du calcul du forfait contenant, et cela malgré les nombreux projets en déploiement, les contributions des EPCI étaient marquées par une diminution de 0.38 % en moyenne selon la présentation du DOB.

Dans un second temps, la diminution du tarif de traitement des OM ayant été validée post DOB (baisse de 3,03%), le budget a dû être remanié.

Enfin, au vue de la validation des résultats 2024, les élus du bureau proposent d'affecter une partie de l'excédent à l'investissement et une partie à la réduction de l'évolution des contributions (stabilisation des contributions de la CAPI et des COLL'INES).

Un document joint en annexe de la présente délibération détermine le montant des contributions par EPCI

CONTRIBUTIONS 2025

AUX COLLECTIVITES MEMBRES

Les produits seront appelés par contribution auprès des collectivités par 1/12^{ème} au début de chaque mois avec impact de régularisation des appels de fonds de début d'année calés sur l'année précédente (janvier et février).

Hors contributions, une facturation semestrielle ad hoc par titres individuels aux EPCI selon les quantités réellement distribuées, est mise en place.

Sur la base des populations connues au 01/01/2025 (base INSEE publiée fin 2024), les contributions sont établies sur les bases de dépenses et de recettes définies ci-dessus.

1 – ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

1.1 – Traitement des ordures ménagères

Le tarif d'incinération du SITOM NI est d'une part augmenter de 1 euro du fait de la trajectoire de la TGAP et d'autre part diminué de 5 € par rapport à 2024. Aussi globalement, le tarif est diminué de 4 euros la tonne.

Objet	Coûts 2021 en €	Coûts 2022 en €	Coûts 2023 en €	Coûts 2024 en €	Coûts 2025 en €
. Tonne incinérée SITOM HT	119,00	120,00	118,00	118,00	113,00

. TGAP	8,00	11,00	12,00	14,00	15,00
. Coût hors TVA	127,00	131,00	130,00	132,00	128,00
. TVA	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Tonne incinérée TTC	139,70	144,10	143,00	145,20	140,80

1.2 – Collecte des ordures ménagères – camions BOM

Objet	Coûts 2021 en €	Coûts 2022 en €	Coûts 2023 en €	Coûts 2024 en €	Coûts 2025 en €
. Heure de collecte	142,20	167,10	182,10	187,60	182,70

1.3 – Collecte des ordures ménagères – véhicules spécifiques pour PAV

Objet	Coûts 2021 en €	Coûts 2022 en €	Coûts 2023 en €	Coûts 2024 en €	Coûts 2025 en €
. Heure de collecte	112,20	131,9	143,8	148,10	97,30

2 – DECHETERIES

Sur la base des populations connues au 01/01/2025 (base INSEE publiée fin 2024), les contributions sont établies sur les bases de dépenses et de recettes définies ci-dessus.

La participation des intercommunalités aux déchèteries tient compte des dépenses de fonctionnement du service assuré en régie (fluides des déchèteries, entretien courant des équipements, des locaux et de la voirie, dépenses de personnel, transports des bennes) et du traitement (exutoires des flux collectés : déchets verts, des bois, encombrants...). Elle tient compte également des recettes du service (reprises des matériaux, soutiens des éco organismes).

Objet	Coûts 2021 en €	Coûts 2022 en €	Coûts 2023 en €	Coûts 2024 en €	Coûts 2025 en €
Coût par habitant	34,40	40,40	44,00	45,30	45,40

3 – COLLECTE SELECTIVE

3.1 – Traitement de la collecte sélective

La participation des intercommunalités au cout du traitement de la collecte sélective tient compte des dépenses de fonctionnement du service assuré régie et du traitement assuré par des prestataires (à ce jour SUEZ pour le lot 1 PAV et PAPREC pour les lots en porte à porte)
Elle tient compte également des recettes du service (reprises des matériaux, soutiens des éco organismes).

OBJET	Coûts 2025 en €
. Tonne traitée TTC	59,56

3.2 – Collecte de la collecte sélective – camions BOM

OBJET	Coûts 2021 en €	Coûts 2022 en €	Coûts 2023 en €	Coûts 2024 en €	Coûts 2025 en €
. Heure de collecte	142,20	167,10	182,10	187,60	159,80

3.3 – Collecte de la collecte sélective – véhicules spécifiques pour PAV

OBJET	Coûts 2025 en €
. Heure de collecte	128,10

3.4 – Traitement des cartons

La participation des intercommunalités au cout du traitement des cartons en porte à porte tient compte des dépenses de fonctionnement du service assuré en régie (entretien courant des équipements, dépenses de personnel, transports des bennes) et du traitement assuré par les prestataires.

OBJET	Coûts 2025 en €
. Tonne traitée TTC	35,10

3.5 – Collecte des cartons – camions BOM

OBJET	Coûts 2025 en €
. Heure de collecte	182,70

3.6 – Collecte du verre – véhicules spécifiques pour PAV

OBJET	Coûts 2025 en €
. Heure de collecte	98,40

4 – FRAIS DE SENSIBILISATION

La participation des intercommunalités aux frais de sensibilisation est mise en place afin de la rendre visible et non intégrée aux autres coûts.

OBJET	Coûts 2025 en €
. Montant par habitant	12,30

5 – EXPERIMENTATIONS

La participation des intercommunalités au cout des expérimentations tient compte des dépenses de fonctionnement du service assuré en régie (entretien courant des équipements, dépenses de personnel, transports) et du traitement assuré par les prestataires.

Les expérimentations inscrites pour 2025 concernent les biodéchets et une nouvelle phase d'installation des PAV cartons qui sera accélérée du fait du report d'une partie de l'excédent.

6 – FORFAITS CONTENANTS

Les forfaits contenants ont été revus afin de les rendre plus transparents et plus lisibles pour les intercommunalités. Ils seront désormais calculés sur une base de l'année n-1.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

- **VALIDE** ces contributions, selon l'annexe jointe,
- **DIT** que pour les tarifs des services aux professionnels et aux particuliers hors accès aux déchèteries, la délibération 18.03 reste en vigueur,
- **DIT** que pour les déchèteries s'appliquent les termes des délibérations 18.39, 22.52 et 24.41
- **DIT** que les tarifs des composteurs de la délibération 23.40 restent en vigueur.

La présente délibération a été votée à l'unanimité par le Comité syndical.

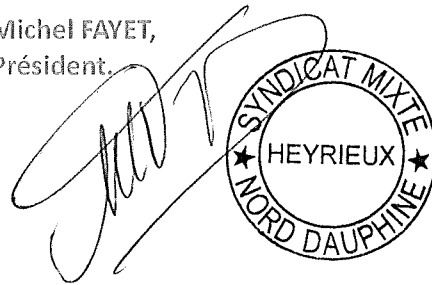
Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 05 février 2025
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 05 février 2025

Michel FAYET,
Président.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michel Fayet'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp has a double-line border. The outer ring contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'NORD DAUPHINE' at the bottom, separated by two small stars on the left and right sides. In the center of the stamp, the word 'HEYRIEUX' is written in a bold, sans-serif font.